

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL - M. LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)
Membres absents : M. PRIBETICH

OBJET DE LA DELIBERATION

Ancienne église Saint-Etienne - 13, cour Henri Chabeuf - Acquisition d'une propriété bâtie sur la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts et son extension dans le Palais des Etats, autour de la cour de Bar, afin de consacrer l'ensemble de ces locaux à l'exposition des collections permanentes et aux principales activités publiques les accompagnant.

La Ville envisage le transfert de réserves ainsi que des services administratifs et culturels du musée à proximité du Palais des Etats, dans l'ancienne église Saint Etienne, propriété communale. L'acquisition du cloître de l'église et des bureaux jouxtant cette dernière, permettrait de disposer de locaux complémentaires nécessaires au redéploiement cohérent de l'ensemble des services et des activités relatifs au musée.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon, propriétaire de cet ensemble immobilier, a confirmé son intérêt de céder à la Ville un bien constitué d'un bâtiment historique comprenant, notamment, un cloître et une chapelle, d'un bâtiment plus récent de bureaux et d'un jardin soumis à protection particulière, moyennant la somme globale de 620 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de cette propriété située 13, cour Henri Chabeuf, cadastrée section BR n°288, d'une surface utile d'environ 568 m², moyennant la somme globale de 620 000 €, étant précisé que le paiement interviendrait en deux versements de 310 000 € sur les exercices budgétaires 2008 et 2009 et qu'une mise à disposition anticipée des locaux à titre gratuit serait prévue avec autorisation pour la Ville de réaliser des travaux avant la régularisation de la mutation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville, sur la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon, représentée par Monsieur Patrick Laforet, Président - place Jean Bouhey - BP 17440 - 21074 Dijon cedex, d'une

propriété bâtie 13, cour Henri Chabeuf, cadastrée section BR n°288, d'une surface utile d'environ 568 m², moyennant la somme globale de 620 000 € ;

2- dire que le paiement de cette somme interviendra en deux versements de 310 000 € sur les exercices budgétaires 2008 et 2009 ;

3- dire qu'une mise à disposition des locaux anticipée à titre gratuit sera prévue avec autorisation pour la Ville de réaliser des travaux avant la régularisation de la mutation ;

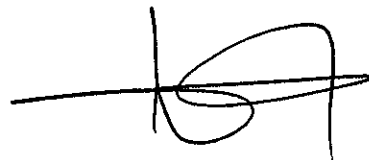
4- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

5- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 8/10/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

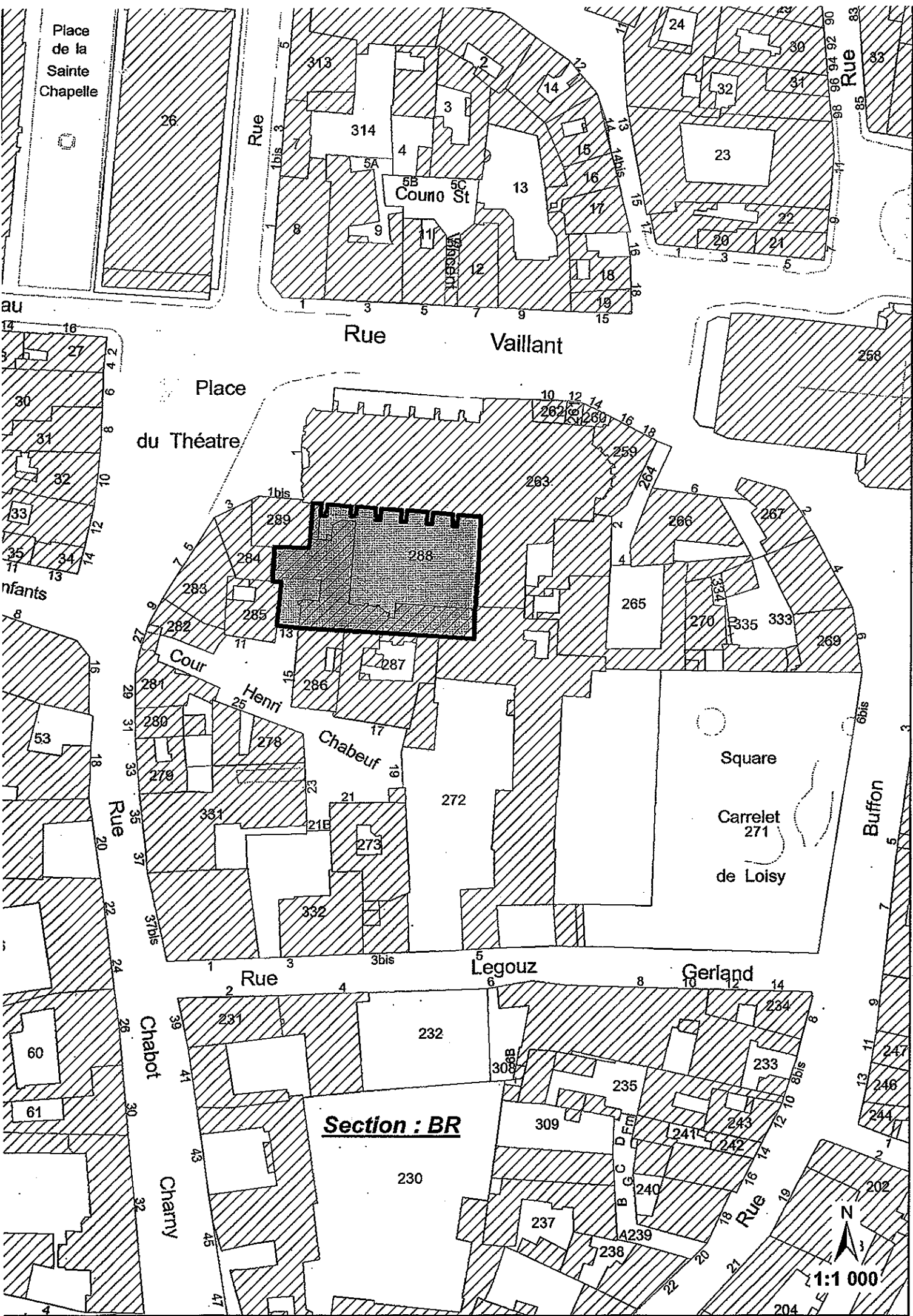


Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 6 OCT. 2008





Place de la Sainte Chapelle

Rue

Rue Vaillant

Rue

Place du Théâtre

enfants

Cour

Henri

Chabeuf

Square

Carrelet

de Loisy

Buffon

Rue

Legouz

Gerland

Chabot

Charmy

Section : BR

N

1:1000